



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2022

DELIBERATION N° DEL047-22

L'an deux mille vingt-deux, le 23 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 juin 2022 s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{me} P. CONINX, J. DE LOUBENS, A. HUBERT, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN,
S. SAUNIER-CAILLY et MM. E. BEVILLARD, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, T. JAUSSOIN,
V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 20 juin 2022)
M^{me} BONNIN-DESSARTS (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 20 juin 2022)
M^{me} BOUYIRI Naziha (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 17 juin 2022)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 22 juin 2022)
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 23 juin 2022)
M^{me} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 13 juin 2022)
M^{me} OSSARD Sylvie (pouvoir à Justine DE LOUBENS, en date du 23 juin 2022)
M^{me} PRUNIER Sandrine (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 20 juin 2022)
M. QUENARD Daniel (pouvoir à Timothée JAUSSOIN, en date du 23 juin 2022)
M^{me} VINCENT Yvette (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 21 juin 2022)
M. YAMOUNI Mahfoud (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 23 juin 2022)

Absent excusé :

M. FABBRO Jacques

MADAME ALIX HUBERT ET M. STÉPHANE GAMET ONT ÉTÉ ÉLUS SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

OBJET : Modification partielle du tableau des effectifs.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier partiellement comme suit le tableau des effectifs :

Suite à la réussite à un concours de deux agents, il convient :

- de supprimer deux postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet (90 %) créés par délibérations n°145/14 du 15 décembre 2014 et n°121/13 du 23 décembre 2013,
- de créer deux postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (90%) à compter du 1^{er} septembre 2022.

Suite à la création du service entretien, il est proposé de créer quatre postes d'adjoint technique à temps non complet (80 %) au 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de procéder à la modification partielle du tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2022, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 juin 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.

